

Un nouveau départ?

La cour criminelle du Trarza, qui statuait depuis plus de deux mois sur l'affaire des putschs manqués, a rendu son jugement le jeudi 3 février dernier.

Ce verdict, jugé très clément, a soulagé tout le monde. L'effet positif de cette décision de la cour, qui dépasse largement le cadre judiciaire, ne s'est pas fait attendre. Le climat lugubre qui a marqué la scène politique ces derniers mois a cédé la place à l'espoir et à l'optimisme. L'opinion dans son ensemble voit à travers cette clémence un geste d'apaisement de la part du pouvoir, et caresse le rêve de voir rapidement s'établir de nouveaux rapports plus civilisés entre le pouvoir et l'opposition.

Jeudi, 3 février. Le camp de gendarmerie, perdu entre les dunes à l'entrée de Ouad Naga, est à peine visible à partir de la route de l'espoir. Un vent fort, froid et sec balaie les lieux. Les familles des détenus ont pris d'assaut l'endroit dès les premières heures de la matinée. Elles sont parquées à plus d'un kilomètre du site et attendent avec impatience l'arrivée des camions de la gendarmerie qui allaient les transporter jusqu'à la salle d'audience. A l'intérieur, avocats, journalistes et membres de la société civile spéculent sur le verdict. Les gendarmes affectés au maintien de l'ordre, d'habitude avenants et sympathiques, avaient ce jour-là mauvaise mine. Les 175 détenus, entassés dans la salle adjacente à la salle d'audience, attendent impuissants le verdict.

Vers 9h45, les membres de la cour font leur entrée dans la salle. Le président demande à l'assistance d'observer le calme et, sans perdre de temps, commence la lecture du verdict: 94 innocents, 48 condamnés à dix huit mois, 2 personnes condamnées à 3 ans de prison, cinq personnes condamnées à cinq ans dont une avec sursis, 12 à dix ans de prison, 7 à 12 ans, 5 à 15 ans, 4 à la perpétuité dont 2 par contumace, 12 à 5 ans par contumace et 3 à 15 ans par contumace. La cour a condamné le ministère de la Défense à payer la Diya (indemnisation légale liée au meurtre) aux personnes mortes pendant les événements du 8 et 9 juin 2003.

Une fois connu, le verdict de la cour criminelle de Rosso a été assi-

milé par l'opinion, à tort ou à raison, à un acquittement. "Un verdict de clémence", criait tout le monde. La surprise a été aussi grande que rien ne laissait présager une telle attitude de clémence. Les innombrables entorses à la procédure, qui ont émaillé les différentes étapes du procès, la constitution illégale de la cour (présence de deux jurés militaires), l'attitude froide et parfois laxiste du président du tribunal face aux récits bouleversants des prévenus sur la torture, les demandes de peines très sévères contenues dans le réquisitoire..., tout cela ne poussait pas à l'optimisme et laissait même entendre la prononciation de lourdes peines. Cet état d'esprit maintenu tout au long du procès, ajouté à l'absence de peine capitale dans le verdict, explique la satisfaction générale avec laquelle a été accueillie la décision du tribunal.

Mais quel que soit le degré de soulagement de l'opinion, certaines personnes ont écopé de sanctions disproportionnées par rapport au rôle qu'elles auraient joué dans le putsch. Elles ont, elles et leurs familles, leur propre lecture du verdict. Ils estiment, en effet, que le souci de répartition des peines était si fort que tous les ensembles tribaux, toutes les couches sociales devraient y être représentés. Le sergent chef Abdellahi Ould Messaoud, seul sous officier du bataillon des Blindés resté en prison, a fait les frais de ce "dosage" et a écopé de dix ans.

L'autre élément, important à leurs yeux, est le point de vue de

l'institution militaires qui aurait été prépondérante pour inculper certains officiers. Cela serait le cas du commandant Mohamed Ould Vall. Condamné à dix ans de prison ferme, Ould Vall est, selon son épouse, Fatimettou Mint Amar, victime d'un règlement de comptes tout simplement, de la part de ceux qui "avaient fui le 8 juin". A la barre, il avait reconnu ses amitiés avec Saleh et Mohamed Ould Cheikhna, mais il a nié toute participation au coup. Il soutient même qu'il avait informé le chef d'état major, feu Ould Ndiayane, de ses soupçons sur les deux leaders du putsch. Il soutient également qu'il avait envoyé des renforts pour défendre l'état-major et que c'était lui qui a tenu la 6ème région militaire jusqu'à la fin du coup. Il ajoute que l'unité qu'il commandait était décorée le 28 novembre 2003 pour le rôle qu'elle avait joué dans la défense des institutions de la République.

Un verdict politique

Il ne faut pas se faire d'illusions. Le jugement rendu par la cour criminelle du Trarza, même s'il a été très bien accueilli dans l'opinion, ne peut en aucun cas être interprété comme une expression de l'indépendance de la justice. Le droit n'a pas été dit, ni pris en considération et ce sont surtout les considérations politiques qui ont prévalu dans cette affaire. Tant mieux pourrait-on dire, car la politique a bien ses raisons qui peuvent ne pas être,

Suite en page 3

Un nouveau départ?

Suite de la Une

nécessairement, conformes avec celles de la justice. Et si les décisions politiques riment avec les attentes de l'opinion, cela s'appelle une initiative opportune. En effet, le verdict de la cour criminelle de Rosso a le mérite d'être le plus à même d'assurer la paix civile, au moins à court terme, dans la mesure où il ferme la parenthèse des putschs qui ont rythmé la vie politique depuis le 8 juin 2003. En empruntant la voie de la magnanimité, le pouvoir a évité de faire des auteurs de ce coup des martyrs. Il a aussi soigneusement évité de se lancer dans une spirale de vendetta tribale dont il se rait certainement incapable de prévoir l'issue.

L'esprit de pardon qui a animé le pouvoir est probablement le résultat de beaucoup de pressions. Une pression interne qui fait que l'opinion publique nationale dans son ensemble craignait le désordre et la guerre civile, même si elle laisse voir une grande sympathie pour les putschistes, au moins ceux d'entre eux qui ont reconnu les faits, rien que parce qu'il ont osé leur coup. Autant les conditions de leur capture les ont démythifiés, autant le discours qu'ils avaient tenu à la barre et leur façon de reconnaître leur ample responsabilité dans les faits qui leur sont reprochés les a fait profiter d'un grand élan de sympathie.

Il y a aussi l'attitude des hommes politiques qui n'ont pas répondu à la provocation, restant dignes et posés. Leur démarche

était intelligente car malgré les provocations, ils ont tenu à conserver leur ligne qui rejette la violence comme mode d'accès au pouvoir et ont continué à appeler au dialogue.

La pression internationale, elle, se manifestait nettement contre la peine capitale, quel que soit le crime commis par les personnes jugées.

En définitive, on est arrivés à faire renaître un espoir dans la possibilité de ne pas rater une nouvelle occasion de normaliser la vie politique dans le pays. Beaucoup de gens entretiennent ce rêve de conciliation et de magnanimité tant au sein de l'opinion que parmi les hommes politiques.

Fausse note

L'optimisme né du verdict du 3 février 2005 a été trop vite transformé par les gens en une expression d'une volonté manifeste chez le pouvoir de prendre un nouveau départ. Mais cette idée est vite remise en question par le maintien en prison de trois personnalités islamistes pour ce qui a été qualifié de délit, eux qui ont été les premiers à dénoncer la torture. Une torture qui a été largement jugée par le procès qui vient de se terminer et dont le thème principal était, justement, les mauvais traitements que les services de sécurité infligent aux détenus. Une position qui les honore après coup, eux qui

étaient les précurseurs de cette campagne et croupissent depuis trois mois en prison pour cela.

Il est, en effet, très dangereux voire suicidaire, dans un pays entièrement musulman comme la Mauritanie, de s'aligner définitivement sur la conception américaine du terrorisme, et de maintenir l'amalgame en se mettant sur le dos l'une des principales forces socio-idéologiques du pays. Un geste envers eux est aujourd'hui attendu car on ne peut concevoir une réconciliation sélective, et leur maintien en prison pousse à émettre des questions par rapport à la volonté réelle d'ouverture du pouvoir. Cette expression de magnanimité et ce souci de préserver la paix civile seraient-ils uniquement une réaction primaire, un réflexe de survie du pouvoir comme ce fut le cas pour la démocratisation en 91 et une couverture pour redorer son blason et donner un semblant de forme à sa démocratie, ou serait-ce une réelle option stratégique pour relancer un processus démocratique qui n'arrive pas encore à se mettre en place faute de partenaires?

En effet, il faut dépasser le stade de la clémence pour atteindre celui du signal politique fort, un déclic pour un nouveau départ de la démocratie, pour le respect du droit humain, du droit tout court, du droit de chacun à se positionner politiquement dans le camp de son choix.

MOUSSA OULD HAMED